

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2020

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019
2. Comptes 2019
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.3 Présentation du bilan
 - 2.4 Rapport de l'organe de révision
 - 2.5 Rapport de la commission financière
 - 2.6 Approbations
3. Modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveysse – RSSV
 - Présentation
 - Approbation
4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations
5. Divers

Mme Anne-Lyse Menoud ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents. Elle remercie Sandra Tâche pour la prise du PV et Lucien Mognetti qui est en vacances, mais malgré tout présent pour apporter son aide.

L'assemblée communale a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet www.bossonnens.ch.

Messieurs Bernard Bochud et Sébastien Piller sont nommés scrutateurs et dénombrent 33 personnes habilitées à voter.

Mme Menoud précise que l'assemblée communale du printemps a été repoussée à cette date en raison de la situation sanitaire due au Covid-19. Celle-ci a été organisée dans le respect des normes d'hygiène et la traçabilité des personnes présentes est assurée.

Au nom du Conseil communal et de l'Administration, Mme Menoud remercie tous ceux qui ont spontanément offert leur aide pour les personnes dans le besoin. Elle pense particulièrement à une petite équipe de jeunes gens du village qui ont proposé aux aînés de faire les courses et de leur rendre différents services. Ses remerciements vont également à tout le personnel communal qui a œuvré sans relâche, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour le travail effectué durant cette période particulière. Elle relève l'existence de l'application « Swiss-Covid » qui permet le traçage des personnes et encourage son téléchargement.

Mme Menoud souhaite évoquer le souvenir des citoyens disparus, à savoir Mesdames Esther Ramuz, Marie-Thérèse Torche, Chantal Zamofing et Heidi Wydler, ainsi que Messieurs Pierre Dévaud, Jean-Pierre Hurel et Siegfried Brazerol. Une minute de silence est respectée à la mémoire des défunts.

Point 1 Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée tenue par le législatif le 9 décembre 2019 était à disposition auprès du secrétariat et consultable sur le site internet. Il n'est donc pas lu. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

Point 2 Comptes 2019 – 2.1 Comptes de fonctionnement

Mme Menoud informe que les comptes sont équilibrés et qu'ils ont permis de procéder à des amortissements ainsi qu'à une provision de Fr. 60'000.00 pour la caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Le Conseil communal est conscient du taux d'imposition élevé de la commune et, comme promis, a tout mis en œuvre pour respecter le budget présenté. Il arrive malgré tout, de devoir faire face à des dépenses urgentes et imprévues, comme des fuites d'eau ou le remplacement d'appareils électro-ménagers.

Messieurs Raymond Sugnaux et Pascal Dewarrat ont posé deux questions d'intérêt général au sujet des comptes. Une réponse y sera donnée au terme de la présentation des comptes par M. Bruno Fischetti.

Avant que Mme la Syndique ne passe la parole à M. Fischetti, M. Daniel Bornoz souhaite faire une intervention en tant que Président de la Commission financière et transmet le message suivant :

« Madame la Syndique,
Chères Citoyennes, Chers Citoyens, Honorables contribuables bossonnensois,
Est-il permis de répondre aux questions sur la gestion de notre épargne citoyenne ? La réponse est oui.
Suite à un courrier reçu par un des membres de la commission financière, nous souhaitons clarifier la situation.
Dans une affirmation spécieuse, M. Sugnaux affirme qu'il y aurait eu quelques évaporations comptables incompréhensibles.
Afin de lever tous ces soupçons injustifiés, la Commission financière a repris point par point, ce jour, les montants mentionnés. Effectivement, il y a une différence de Fr. 585'000.00 en chiffre arrondi. Cela consiste en :

Fr. 305'724.90 correspondant à l'attribution à la provision 2019. Ce montant ne peut pas être transféré sur le compte BCF avant l'approbation des comptes par l'assemblée communale. Nous précisons qu'il n'y a aucune obligation légale de capitaliser ce montant. Le mode de faire a effectivement été mis en place par M. Pilloud, Syndic de l'époque, et a été repris par le Conseil communal actuel.

Le deuxième montant est de Fr. 279'417.60. Il correspond aux coûts des travaux de remplacement des conduites d'épuration qui ont été entrepris lors de la réfection de la route de Peireivuat. Ce montant figure en amortissement complémentaire dans les comptes 2018 et a donc été soustrait de la réserve. Ces explications ont déjà été données lors de l'acceptation des comptes 2018.

Attribution non justifiée de Fr. 40'000 en 2017 : Il s'agit d'un montant forfaitaire prévu au budget et déjà comptabilisé de la même façon en 2016. Suite à une remarque déjà désobligeante de M. Sugnaux et afin d'anticiper la mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé 2, ce mode de faire a été adapté dès 2018.

La Commission financière est interloquée par le contenu et le ton de ce courrier à la limite de la diffamation. Si nous comprenons et acceptons que des demandes de renseignements soient faites, nous ne pouvons tolérer d'être traités de menteurs ou de faire preuve de légèreté voire d'incompétence lors du contrôle des comptes. La Commission financière se compose de professionnels de la finance et de la gestion. Nous prions donc nos collègues citoyens de faire preuve de retenue et de bon sens dans leurs affirmations et nous vous en remercions par avance ».

Mme Menoud remercie M. Bornoz pour cette intervention et passe ensuite la parole à M. Bruno Fischetti, Conseiller communal en charge du dicastère des finances.

Monsieur Fischetti, en réponse aux questions de Messieurs Sugnaux et Dewarrat, précise que l'attribution à la réserve concernant la taxe d'épuration se fait en deux phases : Il y a,

dans un premier temps, l'attribution à la réserve qui se fait à la clôture des comptes et ensuite le virement sur le compte bancaire qui est fait après l'approbation des comptes par l'assemblée. C'est la raison pour laquelle il y a un décalage d'une année.

Il présente ensuite les différents chiffres concernant les attributions à la réserve qui ont été faites de 2016 à 2018. L'attribution 2019 se monte à Fr. 305'724.90, le solde au 31.12.2019 est de Fr. 739'474.30. Si l'on rajoute les Fr. 279'417.60, on arrive à Fr. 1'019'000 chiffre rond comme mentionné dans le courrier de M. Sugnaux. Il précise que cette explication a déjà été donnée à l'assemblée de l'année passée.

M. Pascal Dewarrat précise que sa question portait sur la route de Peireivuat, dont le total des coûts se monte à Fr. 1'112'000.00. Il souhaite connaître le détail pour savoir si les Fr. 279'000 étaient bien inclus. M. Fischetti y reviendra plus tard.

M. Fischetti informe que les comptes ont été approuvés par le Conseil communal le 25 mai 2020, audités par la Fiduciaire Marc Gobet SA et présentés à la Commission financière le 2 juin 2020. Il précise que le Conseil poursuit sa politique de gestion stricte des finances communales. En 2019, les charges ont été maîtrisées et le budget bien respecté malgré quelques imprévus. Les rentrées fiscales restent problématiques. Elles plafonnent, voire même, sont en baisse.

Après une provision de Fr. 60'000.00 pour l'assainissement de la caisse de prévoyance de l'Etat et un amortissement supplémentaire de Fr. 22'660.00, l'exercice 2019 boucle avec un bénéfice de Fr. 12'539.86, alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 79'241.85. Les charges se sont élevées à Fr. 6'514'704.35, pour des produits de Fr. 6'527'244.21. Cette provision de Fr. 60'000.00 se rajoute à celle de Fr. 100'000.00 déjà faite en 2018, qui concerne les enseignants de l'école primaire et du CO, mais pas le personnel communal qui n'est pas affilié à cette caisse de prévoyance. Avec ces Fr. 160'000.00, nous arrivons à couvrir notre part selon la dernière variante reçue du canton. Cette provision est faite selon les dispositions légales et sur recommandation du Service des communes. Ce montant est payable sur 5 ans, à partir de 2022.

M. Marc Hirsbrunner demande si, suite à l'annulation des visites médicales qui avaient lieu habituellement en dernière année du CO et qui ont été annulées cette année, les communes ne devraient pas recevoir de l'argent en retour.

Mme Menoud précise qu'effectivement, les contrôles au CO ont été décalés en raison du Covid. La facturation intervient dans les comptes de fonctionnement du CO et est, ensuite, reportée sur les communes selon la clé de répartition habituelle.

A la question de M. Hirsbrunner qui demande si la diminution du produit fiscal est due à des rentrées fiscales en moyenne plus faibles ou à la perte de bons contribuables, M. Fischetti répond que l'on a effectivement perdu quelques bons contribuables. Il y a également eu beaucoup de rachats de caisse de pension et de travaux sur les habitations qui sont déductibles du revenu.

Point 2 Comptes 2019 – 2.2 Comptes d'investissement

Les charges d'investissement se sont élevées à Fr. 523'257.40 et les produits à Fr. 124'184.00, ce qui donne un excédent de charges de Fr. 399'073.40.

L'assemblée n'a pas de question concernant les comptes d'investissement.

Point 2 Comptes 2019 – 2.3 Présentation du bilan

M. Fischetti donne lecture du bilan, dont la fortune nette au 31.12.2019 s'élève à Fr. 2'533'757.68.

Il donne ensuite la réponse à la question de Pascal Dewarrat concernant les coûts totaux des travaux de réfection de la Route de Peireivuat et le détail du crédit dans le bilan :

Il précise qu'un crédit de Fr. 1'100'000.00 a été accordé par l'assemblée communale pour ces travaux et présente les différentes factures dont le montant total est de Fr. 1'142'343.45. Ce qui représente un dépassement du budget demandé de Fr. 42'343.00 (environ 3%). Dans ce montant total est comprise une somme de Fr. 279'417.60 pour la réfection et le remplacement des canalisations sur ce tronçon de route.

Concernant le détail dans le bilan, les dispositions règlementaires n'ont jamais exigé d'individualiser les emprunts bancaires investissement par investissement.

Cela s'est cependant largement pratiqué jusqu'à aujourd'hui, y compris pour la commune de Bossonnens, car la législation précisait que les amortissements sur les actifs immobilisés se calculaient en fonction du montant des emprunts bancaires. Avec la nouvelle loi sur les finances communales, les amortissements se calculeront dorénavant, comme pour les entreprises commerciales, sur le montant des actifs figurant au bilan.

Il faut également remarquer que les meilleures conditions d'intérêts bancaires s'obtiennent avec des montants de crédit importants, ce qui peut nécessiter de regrouper en un seul montant des crédits venant à échéance à la même période. Ainsi, la commune a pu emprunter un montant de Fr. 2'000'000.00 à un taux de 0,36% pour une durée de 12 ans.

M. Dewarrat confirme que M. Fischetti a répondu à sa question et qu'il pense que c'était primordial de le faire, puisqu'on a débattu sur ce crédit de la route de Peireivuat à plusieurs reprises. Il est important d'avoir une vision claire. Les gens peuvent ainsi juger du résultat en toute transparence. Concernant la mention des crédits dans les comptes, selon lui, c'est également nécessaire pour la compréhension des gens qui viennent à l'assemblée. Il y a toujours un crédit de Fr. 2'000'000.00 que l'on amortit pour l'école. La population doit savoir que, lorsque l'on vote plusieurs millions de crédit, nous allons peut-être payer pendant deux générations. C'est une question de transparence, il fallait que cela soit protocolé.

M. Fischetti précise encore que les travaux d'épuration de la route de Peireivuat ont été financés pour Fr. 249'000.00 par la réserve de l'épuration. Les Fr. 2'000'000.00 mentionnés plus haut ont entre autre servi à rembourser le crédit de construction de ladite route. Le solde de Fr. 123'000.00 a été financé par les liquidités courantes.

Mme la Syndique remercie M. Fischetti pour ces explications détaillées.

Point 2 Comptes 2019 – 2.4 Rapport de l'organe de révision

Mme Menoud rappelle que les comptes ont été audités pour la première fois par la fiduciaire Marc Gobet SA de Romont.

M. Vaucher, boursier communal, a la parole pour la lecture du rapport d'audit établi par l'organe de révision.

Aucune remarque particulière n'est à faire sur ce rapport. Mme Menoud le remercie.

Point 2 Comptes 2019 – 2.5 Rapport de la Commission financière

M. Daniel Borno, Président, donne lecture du rapport de la Commission, à laquelle les comptes ont été présentés le 2 juin 2020. Pour la deuxième année consécutive l'approvisionnement en eau est déficitaire et a nécessité l'utilisation totale de la réserve « eau ». Les problèmes d'entretien et de rénovation des installations deviennent de plus en plus nombreux, ce qui empêche la commune de respecter la loi qui exige un équilibre des comptes. Le Conseil communal étudie différentes possibilités afin de trouver une solution à ce problème. Il relève le résultat positif après amortissements obligatoires ainsi que la bonne gestion des comptes et le suivi des débiteurs, effectué par le Conseil communal.

Il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés, avec les remerciements et les félicitations pour le travail effectué, ainsi que pour la bonne entente et la collaboration qui existent entre la Commission financière et le Conseil communal.

Mme Menoud remercie M. Borno pour la lecture de ce rapport.

Point 2 Comptes 2019 – 2.6 Approbations

Mme Anne-Lyse Menoud invite l'assemblée à se prononcer sur les comptes 2019. Le Conseil communal ne peut prendre part au vote.

Les comptes de fonctionnement sont approuvés par 22 voix, sans avis contraire, avec 3 abstentions.

Les comptes des investissements sont approuvés par 19 voix, sans avis contraire, avec 4 abstentions.

Mme Menoud adresse ses remerciements à Messieurs Bruno Fischetti et Jean-Pierre Vaucher qui tiennent les comptes de la commune de façon très stricte et très professionnelle, ainsi qu'à ses collègues du conseil pour le respect des dépenses budgétées. Elle remercie également la Commission financière pour tout le travail effectué, les échanges constructifs et ses recommandations.

Point 3 Modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse - RSSV

Mme Béatrice Furter rappelle que les statuts du RSSV étaient disponibles sur le site Internet et auprès de l'administration communale.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018, de la Loi sur les prestations médico-sociales, le Réseau Santé et Social de la Veveyse a décidé d'intégrer les homes veveysans, soit le Châtelet et la Maison St-Joseph, dans sa structure. Pour cette raison, les statuts du RSSV ont dû être totalement révisés.

Mme Furter indique que le Service des communes et l'assemblée des délégués du RSSV ont accepté la révision des statuts et que les Conseils de Fondation des deux homes ont validé leur intégration au Réseau Santé et Social de la Veveyse.

Mme Menoud précise que cette intégration des homes au RSSV est une étape importante pour le district.

La révision totale des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse est acceptée par 31 oui et 2 abstentions.

Point 4 élection d'un membre à la Commission des naturalisations.

Mme Amandine Pinard, siégeant à la Commission des naturalisations depuis 2016 et en assurant le secrétariat, a donné sa démission suite à son déménagement à l'étranger. Elle a assumé son mandat avec brio et Mme Menoud la remercie sincèrement pour son engagement et son dévouement.

Afin de la remplacer, le Conseil communal propose M. Sébastien Piller, qui se lève.

Aucune autre proposition n'étant formulée par l'assemblée, le législatif est prié de se prononcer. M. Sébastien Piller est élu à la Commission des naturalisations à l'unanimité des votes, soit 33 voix.

Le Conseil communal tient à le féliciter pour sa nomination et lui souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans sa fonction.

Point 5 Divers

Colombarium :

Mme Béatrice Furter fait une succincte présentation du nouveau colombarium d'Attalens qui est maintenant terminé.

Canapé forestier :

Mme Menoud informe l'assemblée que le canapé forestier construit par les enseignantes avec l'aide de parents volontaires a été entièrement détruit. Les branches qui le constituaient ont été brûlées à deux reprises. Afin que les auteurs de ces actes soient identifiés, une plainte pénale a été déposée.

Règlement de l'eau potable :

Comme relevé par M. Fischetti et par la Commission financière, la taxe actuelle qui découle de notre règlement général du Service des Eaux datant de 1982 ne permet plus de répondre aux impératifs légaux. Une révision de ce règlement est en cours et débouchera sur une légère augmentation des taxes d'eau potable. Ces modifications seront soumises à Monsieur Prix et une séance d'information à l'attention de la population sera organisée en temps voulu.

Valtraloc :

Comme mentionné lors de la séance d'information du 18 février 2020, le canton et la commune ont, d'un commun accord, rompu le contrat avec le bureau d'ingénieurs auquel le mandat Valtraloc avait été confié. L'appel d'offres pour trouver un nouveau bureau d'ingénieurs a été lancé dans une procédure de gré à gré et sur invitation. Une des premières étapes sera de chiffrer correctement l'ensemble des travaux à exécuter. Une séance d'information à la population sera organisée le moment venu, en présence du Service des ponts et chaussées et du nouveau bureau d'ingénieurs.

Office de poste :

Suite au recours déposé par la commune auprès de PostCom, nous devons maintenant nous positionner en vue d'une conciliation. Si la fermeture du bureau est inévitable, la commune fera tout pour, au moins, avoir une agence postale plutôt qu'un service à domicile.

Covid-19 :

Mme la Syndique encourage la population à faire appel aux commerces locaux : magasins, restaurants, livraison de pizza ou autre.

Démission de Mme Béatrice Furter :

Mme Béatrice Furter, Conseillère communale depuis 2011, a décidé de cesser son activité d'élue au 30 juin pour des raisons professionnelles.

Mme Menoud passe le relais à Mme Carole Cordey, Conseillère communale, pour un hommage, ainsi que pour les vifs et sincères remerciements pour les nombreuses années dévouées à sa fonction. Mme Furter remercie en retour pour ce sympathique message.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée :

Mme Dominique Berthoud Kuhlkopf demande ce qui pourrait être entrepris pour attirer des entreprises ou des contribuables fortunés au sein la commune. Elle invite la population à réfléchir à d'éventuelles solutions. Elle est étonnée que nous n'ayons pas de projet de ralentissement de vitesse et pense qu'un 30 km/h dans les quartiers d'habitation pourrait représenter un certain confort et attirer de nouveaux habitants. Elle relève qu'une pétition demandant cette limitation de vitesse était parvenue au Conseil communal, à laquelle il n'a pas été donné suite.

Mme Menoud lui répond qu'il n'y a plus de terrain disponible pour attirer des entreprises. Elle indique également qu'il a été discuté d'une limitation de la traversée du village à 30 km/h dans le cadre du projet Valtraloc. Cela a été abandonné, une étude sur le bruit ayant démontré que cette limitation diminuerait le bruit la nuit, mais en aucun cas durant la journée. Elle relève que cette perte de rentrées fiscales est un souci permanent et que les idées de la population sont les bienvenues.

M. Pascal Dewarrat fait remarquer qu'il faudrait une meilleure synergie des coûts. Il a constaté que la commune d'Attalens a voté un crédit de Fr. 18'500.00 pour la démolition d'un bâtiment proche de l'école. La démolition de la maison Musy à Bossonnens a coûté trois fois ce prix-là. Il relève également que, suite au changement de fiduciaire, les frais pour l'année 2019 ont été de Fr. 2'000.00 plus élevés qu'à l'habitude.

M. Fischetti l'informe que le Conseil communal demande toujours plusieurs offres. Concernant les frais de démolition de la maison Musy, qui incluent également les frais de notaire, le budget est respecté et M. Stamenkovic précise que 3 ou 4 offres ont été demandées et la meilleur marché a été retenue. Quant au coût de la fiduciaire, un montant transitoire de Fr. 2'700.00 a été comptabilisé pour la mise en place du nouveau plan comptable MCH2. Mais les honoraires ne sont pas plus élevés qu'auparavant.

M. Dominique Cottet relève que le prix de Fr. 18'500.00 voté par la commune d'Attalens ne représente peut-être que la part communale à cette démolition. Il s'agit d'un projet commun avec la BCF.

A la question de M. Dewarrat qui fait remarquer que le prix de l'eau va être augmenté, alors que la population trouve déjà les taxes élevées, M. Fischetti répond que le réseau d'adduction d'eau est très ancien et que la ligne à haute tension l'a fortement endommagé. Si la route cantonale est rénovée, il faut profiter de changer les canalisations existantes, car il ne sera plus possible d'effectuer des travaux sur un revêtement phonoabsorbant durant 10 ans.

Mme Menoud précise que l'augmentation de la taxe sur l'eau potable ne sera pas du tout comparable à l'augmentation de la taxe sur les eaux usées. Le Conseil communal travaille actuellement sur le projet. Une séance d'information à l'attention de la population sera réalisée et des exemples de calculation présentés.

A la question de Marie-Thérèse Maillard qui demande si l'on est obligé de travailler avec Valtraloc, Mme Menoud répond que Valtraloc n'est pas une obligation légale. Le Conseil communal a été interpellé à plusieurs reprises par des parents dont les enfants se rendent à l'école à pied et qui cheminent à côté des véhicules. L'idée principale de la mise en place de ce concept est de sécuriser le trajet scolaire, notamment en élargissant le trottoir.

Le gabarit de la route serait réduit à 6m et le trottoir varierait entre 2,5m et 3,5m. Le rétrécissement de la chaussée ferait ralentir la circulation. Le Service des ponts et chaussées souhaite inclure un concept « vélo » lors de la réalisation de la traversée de Bossonnens.

M. Raymond Sugnaux relève qu'à Attalens les bus doivent rouler sur le trottoir pour pouvoir se croiser. Mme Menoud l'informe qu'à Attalens le gabarit de la route est plus étroit que ce qu'il sera à Bossonnens. Comme nous souhaitons que le déneigement de la route cantonale soit toujours effectué par les services du canton, le gabarit ne sera pas en dessous de 6m. Ce qui permet aux camions de se croiser sans difficulté, mais en roulant lentement.

Selon M. Dewarrat, les gens sont mécontents par rapport à la fluidité du trafic s'ils sont bloqués avec leur véhicule derrière le bus jusqu'à la Chaux.

Mme Menoud explique que, selon le canton, le système d'une porte d'entrée avec le bus qui s'arrête sur la route est un moyen de ralentir la circulation.

Mme Marie-Thérèse Maillard demande s'il ne serait pas meilleur marché d'installer un radar à l'entrée et à la sortie du village. Mme Menoud l'informe que les radars sont de la compétence du canton et non de la commune.

Dans le projet Valtraloc, la commune est co-maître d'œuvre avec le canton, le trottoir appartenant à la commune et le revêtement de la route au canton.

M. Hirsbrunner s'inquiète du manque de signalisation (ligne blanche) sur la route à la sortie du village en direction de Palézieux. M. Fischetti lui indique que cette façon de faire est voulue par le canton afin que le conducteur soit plus attentif et roule plus lentement du fait qu'il n'a pas de repère. La route étant cantonale, ceci n'est pas du ressort de la commune.

Il demande également des nouvelles du déplacement de la gare. Mme Menoud l'informe que le déplacement de la gare, prévu en 2024-2026 dans un premier temps, se fera probablement plutôt en 2026-2030.

Nous aurions peut-être une chance de voir ces travaux réalisés prématurément si un gros projet d'aménagement ferroviaire devait être annulé quelque part et que Bossonnens puisse bénéficier de la tranche des subsides. Les TPF confirment qu'ils ont besoin d'une gare à Bossonnens pour croiser les trains. Le concept Valtraloc ne sera pas concerné par ce déplacement, car il prend fin avant les rails.

M. Edmond Goumaz s'étonne du manque d'avancement des travaux sur la parcelle Home & Foyer à côté de Boss'Beer. Il lui est répondu que le Conseil est également déçu et qu'un courrier sera envoyé à l'entreprise pour demander des nouvelles.

A la question de Sébastien Piller, Mme Menoud confirme qu'effectivement les travaux de revitalisation de la Goletta ont débuté. Elle passe la parole à M. Marcos Pires afin qu'il explique les problèmes rencontrés à cause de la pluie. Il confirme que la météo de ces derniers temps a été défavorable. Afin d'obtenir les subventions accordées, les normes doivent être strictement respectées. Les matériaux à enlever ne peuvent l'être que s'ils sont secs. Chaque jour de pluie, le chantier est arrêté.

M. Pierre Gruaz, qui trouve intéressant ce moment de partage de parole aux habitants, se demande si quelques citoyens seraient intéressés de se rassembler afin de réunir les questions qui se posent et de venir les exposer lors du 1^{er} lundi du mois qui est prévu pour rencontrer le Conseil communal. Elles pourraient ensuite être débattues en assemblée.

Mme Menoud lui répond que sa remarque est entendue et qu'elle sera discutée au sein du Conseil communal. Une réponse lui sera donnée.

L'assemblée n'ayant plus de question, Madame Menoud remercie les citoyens et citoyennes pour leur participation active à cette assemblée et la confiance accordée au Conseil communal. Elle remercie également ses collègues, l'administration communale et le concierge pour la préparation de cette assemblée.

En raison du Coronavirus, aucun apéritif ne sera servi à l'issue de cette assemblée. Mme la Syndique souhaite aux citoyens un bon retour dans leurs foyers et leur demande le respect des distances en quittant la salle.

La séance est levée à 22h.

Lu et approuvé le

La Présidente

La secrétaire